

Obligation et proportionnalité de l'impôt - Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen 1791.

Numéro d'inventaire : 2010.05979.4

Auteur(s) : Charles Clérice

Georges Dascher

A. Poignet

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Auguste-Godchaux (Veuve) (133 boulevard de Charonne, Paris Paris)

Imprimeur : Auguste-Godchaux (Veuve)

Collection : Collection Godchaux - Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen 1791

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Clérice (Charles)

Description : Papier épais beige avec sur le plat supérieur une chromolithographie dans un cadre ornementé en couleurs (palmes) + texte imprimé. Page 4 : texte imprimé en noir (reproduction d'une page de manuel) + une gravure en n&b.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 175 mm

Notes : - Recto: La gravure (signée Clérice) représente des Français de toutes classes sociales en train de payer leurs impôts à un guichet + Texte de l'article 13 de la DDHC. - Verso: reproduction d'une page de = "Le livre unique de morale et d'instruction civique" par Poignet et Bernat, Paris, P. Auguste-Godchaux, 1898. [voir MNE = 3.6.10/ 1994. 0979 ou 1977. 04903] - "23e leçon : Devoirs envers la Patrie / Le devoir de payer l'impôt", avec une gravure en N&B (signée Dascher) représentant "Un fraudeur puni" (un paysan arrêté par deux gendarmes parce qu'il a caché une barrique d'alcool dans sa charrette de foin).

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Instruction civique, secourisme et prévention routière

Filière : Élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

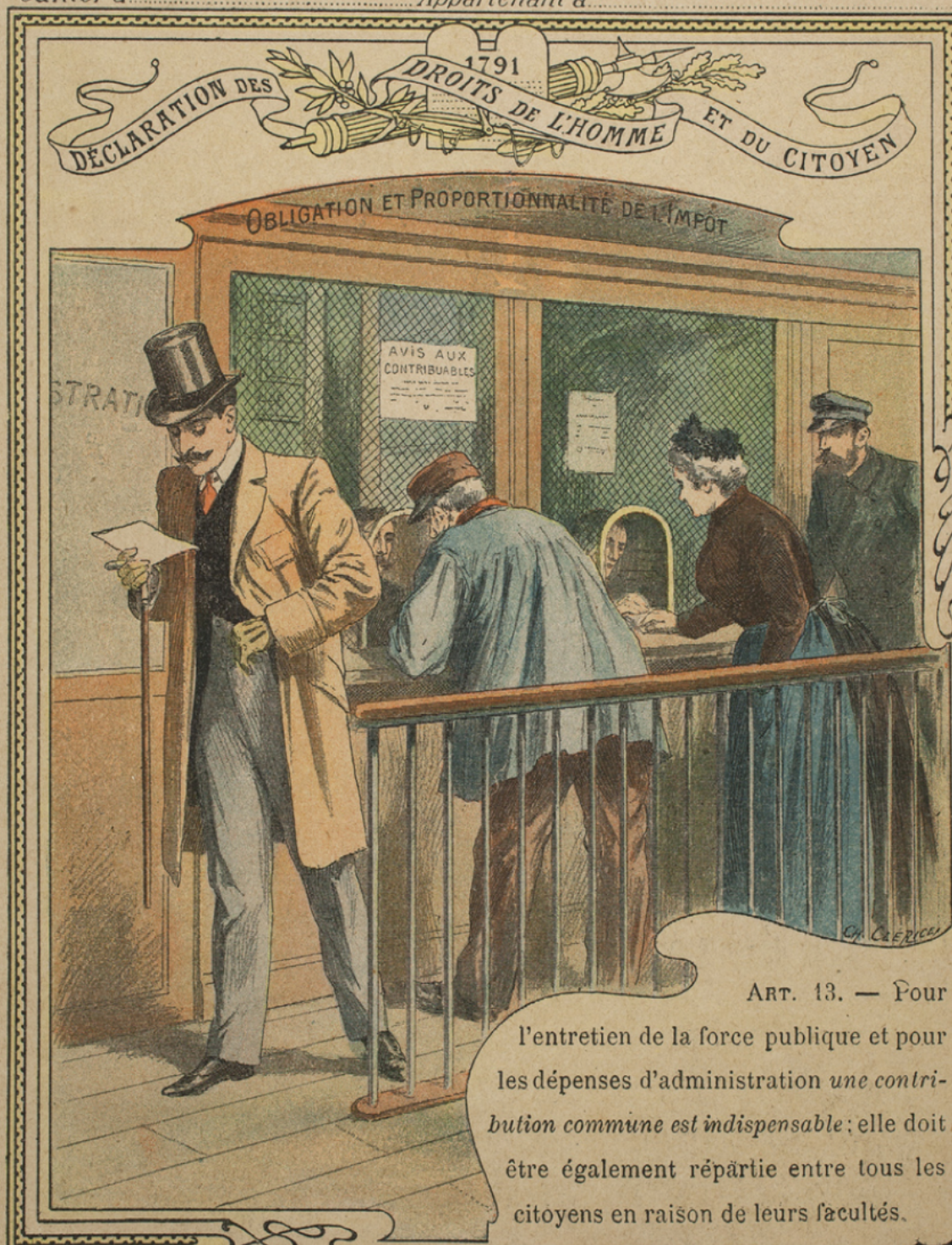
Nombre de pages : 2

ill.

ill. en coul.

Cahier d

Appartenant à



ART. 13. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration *une contribution commune est indispensable* ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.